

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
2 DECEMBRE 2021

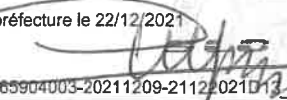
Nombre de Membres

En Exercice	12
Présents	8
Votants	10

OBJET :

13. CONVENTION GENERALE
ENTRE LA VILLE DE MERVILLE
ET LE CCAS DANS LE CADRE
DE L'ACTIVITE DU CENTRE
SOCIAL STEPHANE HESSEL.
RECONDUCTION.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 
ID : 059-265904003-20211209-21122021D13-AB-DE

L'an deux mil vingt et un, le jeudi 9 décembre à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Francine BARTIER, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Marie Françoise BILLIAU, Delphine BOULENGER, Nicole CAMBRON, Marie Josée RUHLAND, MM. Marc BEZILLE, Joël BACLET, Régis DEVEY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. Sébastien ROUSSELLE donnant procuration à M. Joël BACLET, Mme Christiane CAPPELLE donnant procuration à Mme Delphine BOULENGER

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Absent : Mmes Martine BEURAERT et Martine LORPHELIN

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 21 décembre 2015, la Mairie de Merville a acté la reprise du centre social Stéphane HESSEL et a confié par délibération du 24 mars 2016 la gestion au Centre Communal d'Action Sociale Francine BARTIER

Par délibérations du 15 décembre 2016 et du 26 mars 2019, la commune a autorisé la signature d'une convention générale entre la ville et le CCAS, dans le cadre de l'activité du centre social Stéphane HESSEL. Cette dernière reprend les engagements de la commune et notamment la mise à disposition des moyens humains, matériels, techniques et financiers nécessaires auprès du CCAS.

Cette convention arrivant à échéance, il y a lieu de la reconduire pour une durée de 3 ans.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le renouvellement de ladite convention, à compter du 1^{er} janvier 2022, pour une durée de 3 ans ainsi que tout document s'y rapportant.

Ont signé les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Président du C.C.A.S.,
Joël DUYCK



Stylized signature of Joël DUYCK over a circular stamp of the Centre Communal d'Action Sociale Francine BARTIER.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.